



**Secrétariat d'Etat chargé
de l'Eau et de l'Environnement**

9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat
Tél. 05 37 57 66 49/50/51 • Fax. 05 37 57 04 68
E-mail. info@environnement.gov.ma
www.environnement.gov.ma

Nos missions

La mission du Département de l'Environnement consiste à élaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable, et ce par la mise en place d'outils et de mesures efficaces, la mise en œuvre d'actions concrètes, la promotion d'une culture de coordination et la favorisation d'une approche partenariale et programmatique.

Les axes d'intervention

Connaître pour mieux agir

Il s'agit d'organiser l'information sur l'environnement, par la mise en place d'un système de collecte et de traitement des données environnementales, par l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement tant au niveau national que régional et le suivi de cet état à travers des réseaux de surveillance.

Améliorer les conditions de vie des citoyens

Mettre en œuvre des programmes d'environnement de proximité visant l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Créer les conditions de l'application

Doter le Pays d'un dispositif juridique environnemental efficace et adapté au contexte socio-économique local et veiller à l'application des règles et principes environnementaux.

Inciter à agir

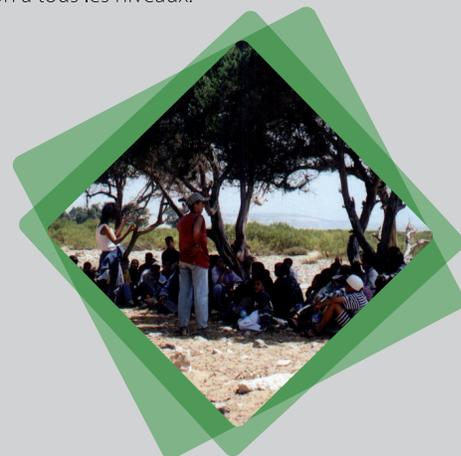
Le Département de l'Environnement agit par la mise en place d'instruments incitatifs et financiers comme le Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP) ou le Fonds National de l'Environnement (FNE) et la réalisation de programmes et de projets pilotes en matière de développement durable.

Rendre l'environnement et l'économie solidaires

Considérer l'environnement comme donnée positive du développement intégré et durable susceptible de créer des activités génératrices d'emplois et de revenus.

Sensibiliser et changer les comportements

En contribuant à développer « une éthique de l'environnement », et ce en intégrant la « culture environnementale » dans les programmes éducatifs et dans les cursus de formation à tous les niveaux.



Royaume du Maroc



Secrétariat d'Etat chargé
de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Environnement



L'Environnement au cœur
de notre avenir

Les outils de mise en œuvre

Le Département de l'Environnement dispose d'un certain nombre d'outils et de mécanismes pour l'aider à concrétiser la politique environnementale :

- l'Observatoire National de l'Environnement (ONEM) et les Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) ;
- le Laboratoire National de l'Environnement ;
- le Comité National et les Comités Régionaux des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) ;
- le Conseil National de l'Environnement.

Le Département de l'Environnement bénéficie de fonds et de mécanismes financiers pour concrétiser les stratégies nationales en matière d'environnement :

- le Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP) ;
- le Fonds National de l'Environnement (FNE) ;
- le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP).



Des programmes et des chantiers

Le Département de l'Environnement réalise des programmes et des actions qui mettent en œuvre sa stratégie à court, moyen et long terme sur le terrain. Pour le court terme, le chantier consiste en l'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable (Loi Cadre, Stratégie de mise à niveau environnementale, Stratégie Nationale de l'Environnement, Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable) et l'accélération de la cadence de mise en œuvre des programmes environnementaux en application des conventions entre le Gouvernement et les Régions et des conventions thématiques pour résorber à terme le retard en matière de protection et de valorisation de l'environnement.

- Le Programme National d'Assainissement Liquide (PNA) ;
- Le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés (PNDM) ;
- Le Programme National de mise à niveau Environnementale des Ecoles Rurales et des Mosquées ;
- Le Programme National d'Education Environnementale dans les Ecoles Rurales ;
- Le Plan National de Lutte contre la Pollution Atmosphérique ;
- Le Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique ;
- Le Programme d'Aménagement des Espaces Récréatifs.